

ABONNEMENTS:

Loire et Départements limitrophes
Six Mois..... 2 fr. 50
UN AN..... 5 —
Autres Départements;
Six Mois..... 3 fr.
UN AN..... 6 —

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE
ORGANE RADICAL - SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne... 25 cent.
RÉCLAMES — 30 —

Elles sont reçues:

à ROANNE, aux Bureaux du Journal;
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA REDACTION & L'ADMINISTRATION S'ADRESSER AUX

BUREAUX DU JOURNAL

Rue Ste-Elisabeth, 70 — (Maison Bonnevey) ROANNE

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

25 Germinal an 97.

Radicaux - Socialistes ROANNAIS

C'est avec la plus entière confiance que nous attendions les résultats du scrutin de dimanche. Nous savions que, soucieux de vos véritables intérêts, vous feriez votre devoir et que vous voteriez en masse pour les Candidats choisis par vos Comités respectifs.

Notre espoir n'a pas été déçu.

ÉLECTEURS, MERCI !

Pour nos amis du Parti Socialiste, nous étions sans inquiétudes: il y a longtemps déjà que les Socialistes Roannais donnent un bel exemple de parfaite entente et d'admirable discipline.

Toutes les tentatives que nos adversaires eussent pu faire de ce côté, auraient fatalement abouti au plus piteux échec.

Pour nos amis du Parti Radical, il était à craindre peut-être que la défection du Radical et sa honteuse volte-face ne jetassent le désarroi dans les rangs et ne détournassent du bon chemin un certain nombre d'électeurs indignement abusés.

IL N'EN A RIEN ÉTÉ

Clairvoyants et honnêtes, les Radicaux Roannais ont déjoué la triste manœuvre des Faux Républicains: ils ont vu le piège et n'y sont pas tombés.

Le parti radical-socialiste reste entier

Radicaux-Socialistes, vous tiendrez à honneur de rendre définitive demain la victoire de dimanche dernier et de terminer dignement l'œuvre si bien commencée.

Vos Candidats, en vous adressant aujourd'hui leur chaleureux remerciements, font un dernier appel à votre patriotisme et à votre loyauté.

Cet appel aura dans vos cœurs un puissant écho.

Au 14 avril comme au 7, les noms des citoyens:

Desbat; Garnier; Gouttenoire; Magnin;

Sortiront de l'urne avec une écrasante majorité.

Vous ne donnerez pas à nos adversaires la satisfaction de voir réussir le complot infâme ourdi par les Traîtres et les Renégats.

Plus forte et plus terrible encore la voix du Peuple se fera entendre. Elle flagellera, comme elle le mérite, l'alliance monstrueuse des Opportunistes avec les transfuges du Radicalisme.

Demain, tous ces faux bonshommes mordront la poussière ensemble.

AUX ÉLECTEURS,

La victoire de dimanche dernier est incomplète. Il faut qu'avec la concentration de toutes les forces de la démocratie les noms des candidats radicaux-socialistes sortent de l'urne avec une écrasante majorité. Nous faisons un dernier appel à tous les républicains dignes de ce nom, à tous ceux qui veulent la République avec toutes ses conséquences et non une République bâtarde comme l'ont faite les opportunistes dont tout l'opportunisme consiste à ne jamais rien trouver d'opportun lorsqu'il s'agit des réformes populaires.

Votre devoir est de sanctionner l'œuvre de vos élus qui, pendant un an ont su, à l'Hôtel-de-Ville, montrer leur dévouement pour la classe ouvrière et leur désir d'améliorer le sort des pauvres et des humbles. Dimanche la bataille sera décisive. Aussi vous vous souviendrez en portant votre bulletin dans l'urne que:

L'ancien conseil municipal opportuniste

n'a jamais pensé pour les ouvriers, pour

les petits commerçants, mais toujours pour ceux qui ont toutes les jouissances de la fortune.

Vous n'oublierez pas les constructions de ces lycées ou eux seuls peuvent faire instruire leurs enfants. Le Lycée de filles qui a coûté à la ville 800.000 francs et qui ne compte que quelques élèves. Le Lycée de garçons qui coûtera plus d'un million et qui n'aura pas un plus grand nombre d'élèves. Vous n'oublierez pas non plus la construction du Théâtre qui a exigé une dépense de 500.000 francs et dont la nécessité se faisait si peu sentir que pour l'utiliser le Conseil municipal actuel a été dans l'obligation de lui voter une subvention.

Électeurs vous n'oublierez pas cela et en même temps vous rappellerez que:

Le Conseil municipal radical-socialiste actuel

a toujours fait son devoir en évitant ce gaspillage inutile et en travaillant pour les intérêts de tous. Vous vous rappellerez ses œuvres principales. Le Conseil municipal actuel a augmenté dans de larges proportions les ressources du bureau de bienfaisance. Il a diminué les appointements des agents de police, tout en assurant le service d'ordre public. Par contre il a augmenté ceux des instituteurs et ceux des cantonniers dont il a fait le classement. Il a créé, pour les enfants pauvres, l'étude scolaire de quatre à six heures du soir. Il a réorganisé la Bibliothèque et le Musée que l'on avait négligés jusqu'aujourd'hui. Il a purement et simplement supprimé les processions religieuses. Dans différents quartiers jusqu'à présent délaissés, il a percé et amélioré des rues et augmenté le nombre des bacs de gaz. Par des travaux énergiques au dessouchage, au Chemin de ronde de la Tâche, à la place des Cerisiers, à la rue des Deux-Faubourg, il a constamment fourni du travail aux ouvriers en chômage. Il a favorisé la formation et le développement des syndicats ouvriers en leur procurant des salles de réunions et surtout en les admettant aux adjudications de la ville sans avoir à justifier de cautionnement.

Pendant les dernières grèves les ouvriers ont toujours trouvé à l'Hôtel-de-Ville avec des conseils et des encouragements, aide et protection. Le Conseil municipal actuel a voté plusieurs fois des subventions aux malheureux de Roanne et aux victimes des grèves récentes.

Par d'autres subventions, il a permis aux délégués ouvriers d'aller aux congrès ouvriers, comme il leur permettra cette année d'aller à l'Exposition universelle.

Il a subventionné le Concours Musical qui, l'an dernier, a été organisé à Roanne et dont le Commerce local n'a eu qu'à se féliciter.

Il a, en un mot, fait toutes les améliorations nécessaires, écouté toutes les réclamations sages, voté toutes les propositions utiles.

Non-seulement il a fait ces premières œuvres, mais il se propose dans un bref délai de procéder notamment à la révision des cotes personnelles et mobilières, à la création d'un laboratoire municipal, à l'installation des crèches pour les enfants en bas âge, à la fondation d'une Bourse du Travail et d'un Asile pour les vieillards et les invalides du travail, à l'organisation d'un Concours Régional à Roanne.

Cela dit, citoyens électeurs, vous saurez vous rappeler demain que votre devoir est tout tracé. Vous avez devant vous réclamant vos suffrages ceux qui défendent vos intérêts et qui ont toujours fait triompher votre cause, et ceux qui ne peuvent être que vos ennemis déclarés: les riches et les puissants, les opportunistes et les réactionnaires. Vous ne vous déjugerez pas. Ouvriers et petits commerçants, vous sanctionnerez tous l'œuvre municipale de vos élus de l'an passé. Au scrutin vous irez tous comme un seul homme donner une majorité imposante

La Semaine Politique

Le procès de la Ligue. — Les poursuites contre Boulanger. — Le Sénat Haute Cour de Justice

La condamnation des boulangistes de la Ligue des prétendus patriotes a été prononcée samedi dernier par la huitième Chambre du Tribunal de la Seine.

La peine n'est pas lourde. Tout ce procès retentissant n'a abouti qu'à un jugement condamnant tous les prévenus à 100 francs d'amende seulement.

C'est à douter de tout. Nous ne voulons pas reprocher aux juges parisiens une indulgence non justifiée, mais nous pouvons bien au moins faire remarquer que pour ceux qui conspirent ouvertement, cyniquement contre la République et ses institutions, l'on aurait bien pu prononcer une condamnation plus sévère.

Ce n'était guère la peine de faire voter par la Chambre et par le Sénat l'autorisation des poursuites contre Laguerre, Turquet, Laisant et Naquet, ces députés et sénateur soi-disant patriotes.

Mais comme le dit si bien Sigismond Lacroix:

Si le résultat avait pu être prévu, personne n'aurait voté l'autorisation des poursuites, que d'ailleurs il ne se serait sans doute trouvé personne pour demander.

Si minime que soit la condamnation, ce n'est même qu'en abusant en quelque sorte du vote de la Chambre qu'elle a pu être prononcée. Les prévenus ont été condamnés pour délit d'association, non autorisée, et il est certain que si l'autorisation de poursuites avait été demandée à la Chambre pour cet unique motif, elle eût été refusée à l'unanimité, personne, à gauche pas plus qu'à droite, n'ayant envie de réclamer la stricte application d'articles du Code pénal affaiblis par une longue et générale tolérance.

Dans le jugement on a écarté le délit de société secrète qui était le délit principal reproché aux prévenus. Cela fait on ne pouvait donc que prononcer une peine légère, car en France « des associations illicites, il y en a partout et de toutes les couleurs et qu'aucun ministère ne songe à poursuivre. »

En tous les cas ce procès n'a pas donné le résultat qu'on attendait. Comme le dit encore Sigismond Lacroix: « Il n'est rien de plus maladroit que de menacer ses adversaires sans les frapper. »

Peut-être aussi a-t-on voulu laisser de côté les valets pour mieux frapper le maître. Il est possible qu'on ait voulu négliger ce procès tout simplement pour donner plus d'importance à celui qui vient de s'ouvrir devant le Sénat. Et si l'on a presque acquitté les membres boulangistes de la Ligue des patriotes, c'est sans doute encore pour accuser avec plus de succès celui que l'on appelle le général Boulanger et qui de Bruxelles croit pouvoir monter à l'assaut de la République.

Cette fois, il n'y a plus de doute: Boulanger est bel et bien poursuivi devant le Sénat constitué en Haute Cour de justice. Avec ces mesures énergiques le boulangisme n'a pas une longue vie assurée. Outre que Boulanger installé à Bruxelles va être réduit à l'impuissance la plus complète par la condamnation que prononcera le Sénat, son parti se désagrège tous les jours davantage. M. Michelin, un bonhomme qui a quitté dernièrement le Comité national, a déclaré qu'il fondait à côté et en dehors du parti boulangiste, « un nouveau parti qui prend le titre de parti révisionniste-républicain et qui poursuivra le triple but de la révision par une constitution, du Réferendum et de la réalisation d'un programme nettement républicain-socialiste. »

Entre parenthèses, nous dirons qu'à notre avis ce parti est appelé à trouver de nombreux adhérents et à compter derrière son drapeau franchement républicain tous les républicains de bonne foi qui ont pu se tromper jusqu'aujourd'hui en suivant naïvement le général Boulanger. Le boulangisme qui ne représente d'une façon inconsciente que la lassitude sociale, le mécontentement populaire que

nous devons aux fautes des opportunistes, sera donc privé de ses forces les plus actives et les plus puissantes. Sans but politique avoué, sans boussole sociale reconnue, il ne peut qu'être appelé à disparaître bientôt.

Ce n'est sans doute plus qu'un monstrueux feu de paille qui s'éteint! Le boulangisme à l'heure actuelle ressemble aux morceaux de ces serpents écrasés qui se tortillent en vain!

Boulanger exilé, condamné, privé de ses droits civils et politiques, mis dans l'impossibilité de correspondre avec les siens et de parler à la foule ignorante, ne sera plus un danger pour la République!

Il ne pourra plus conspirer contre elle, et pour elle les républicains pourront alors préparer les réformes que le peuple réclame toujours et n'obtient jamais.

Le Sénat s'est réuni vendredi, à 9 heures du matin, pour ouvrir les débats du procès Boulanger. Voici maintenant le texte du décret qui constitue le Sénat en Haute Cour de justice:

Le président de la République française, sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes:

Vu la demande en autorisation de poursuites déposée le 4 avril 1889 et la délibération de la Chambre des députés portant la même date;

Vu l'article 12 paragraphe 3 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, le conseil des ministres entendu,

Décète:

Article 1er. — Le Sénat est constitué en Haute Cour de justice pour statuer sur les faits d'atteinte contre la sûreté de l'Etat et autres faits connexes relevés à la charge de M. Boulanger (Georges-Ernest), général en retraite et député, et de tous autres que l'instruction aura fait connaître.

Art. 2. — Le procureur général près la Cour d'appel de Paris remplira les fonctions de ministère public près la Haute Cour, assisté de MM. Roullier, avocat général, et Duval, substitut du procureur général près la même Cour.

Art. 3. — La Haute Cour se réunira au palais du Luxembourg le 12 avril 1889.

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 8 avril 1889.

Le président de la République, CARNOT.

Le garde des sceaux, Ministre de la justice et des cultes, THÉVENET.

On ne sait pas encore ce qu'il peut bien résulter de tout ce procès. La droite du Sénat s'est réunie pour décider quelle attitude elle doit prendre pendant les délibérations de la Haute Cour. Elle doit paraître-il, soulever une exception d'impérialité en prétextant qu'aux termes de l'article 12 de la loi constitutionnelle l'inculpation de complot doit être renvoyée devant la Cour d'assises. Il est plus que probable que l'on ne s'arrêtera pas à ces considérations qui ne sont que des bâtons dans des roues. Le procès ira bon train. Comme Boulanger sera jugé par coutumace et qu'il n'y aura ainsi ni interrogatoire, ni témoignages, ni plaidoiries, la Haute Cour de justice n'aura que deux séances à tenir. Le jugement ne sera pas long. Boulanger en sortira sans doute moins heureux que les inculpés dans le procès intenté à la Ligue des patriotes. Ce ne sera que justice. Attendons.

ÉCHOS DE PARTOUT

A l'Exposition

Plusieurs membres du corps diplomatique, à la suite de visites faites sur les chantiers de l'Exposition universelle ont exprimé à M. Spuller, ministre des affaires étrangères, leur admiration pour cette grande entreprise qui promet de dépasser tout ce qui a été fait dans ce genre jusqu'à cette époque.

Dimanche dernier c'était fête intime au Champs de Mars.

Les ouvriers de l'usine Eiffel, à Levallois-Perret, offraient à leur patron une croix en diamant à l'occasion de sa récente promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur. Une ascension toute spéciale avait été or-

ganisée en leur honneur, et le spectacle n'a pas manqué de pittoresque, car quelques-uns d'entre eux étaient accompagnés de leur famille, femmes et enfants.

M. Eiffel les recevait au sommet de la Tour, assisté de MM. Georges Berger, Thuryessen et Compagnon.

Une collation avait été préparée à la descente, et M. Eiffel a remercié en termes émus ses collaborateurs de tout rang pour leur touchante manifestation.

Les grands hommes au Panthéon

M. Noël Parfait a donné lecture hier de son rapport à la commission chargée d'examiner la proposition de résolution ayant pour objet le transfert au Panthéon des cendres de Lazare Carnot, de Marceau et de Baudin. Le texte définitivement adopté par la commission est ainsi conçu:

Art. 1er. Les cendres de Carnot, de Marceau et de Baudin seront transportées au Panthéon le 10 juin 1889. Une plaque commémorative en l'honneur de Hoche sera, le même jour, posée dans l'intérieur du temple.

Art. 2. — Un crédit extraordinaire de 50.000 francs sera ouvert à cet effet au budget du ministère de l'Intérieur, exercice 1889. Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources générales du budget de 1889.

On avait prétendu que M. Carnot, président de la République, avait exprimé le désir que le transfert des cendres de son aïeul au Panthéon eût lieu à titre purement privé, mais la commission n'a reçu à ce sujet aucune communication officielle.

Les élections de dimanche

La récente création d'un quatrième canton à Reims a entraîné l'obligation de faire de nouvelles élections dans tous les cantons de la ville pour le conseil général. Ces élections ont eu lieu dimanche. En voici le résultat:

1er canton
MM. Bienfait, républicain... 989 voix
G. Morisset, con. s. rad... 955
Palle, conservateur... 873

(Ballotage)
2e canton
MM. Neveux, républicain... 1.288
Richard, radical... 1.350

(Ballotage)
3e canton
MM. Lagrive, républicain... 4.977 v. ELU
Docteur Langlet, radical... 793

4e canton
MM. Jolicoeur, républicain... 1.887 v. ELU
Ch. Arnould, radical... 696

Dans Tarn-et-Garonne, l'élection au conseil général pour le canton de Villebrunier a donné le résultat suivant:

MM. Jean de Scorbiac, mon... 714 v. ELU
Coulour, républicain... 624

Dans l'Allier, une élection au conseil général a eu lieu pour le canton de Yarennes: Inscrits, 4.675. — Votants: 2.790.

MM. Richard, conservateur... 1.468 v. ELU
Gardet... 1.281

Dans le Calvados, une élection a eu lieu à Honfleur, en remplacement de M. Chalre, républicain. Ont obtenu:

MM. Butel, républicain... 2.015 v. ELU
Michel, républicain... 593

Dans la Vienne a eu lieu l'élection d'un conseiller général pour le canton de Ville-dieu.

M. Richard, conservateur libéral, a été élu sans concurrent par 1.339. Il s'agissait de remplacer M. Pain, conservateur décédé.

Les Invalides du Travail

Parmi les propositions intéressant la classe des travailleurs, déposées sur le bureau de la Chambre, il faut citer celle de M. Maurice Faure, conçue dans une pensée philanthropique et démocratique des plus louables, et qui a pour objet la création d'asiles pour les invalides du travail, et de maisons dites de travail pour les indigents valides sans ouvrage.

La commission chargée d'examiner cette proposition s'associe de tout cœur au sentiment général qui a guidé M. Maurice Faure.

Rien de plus digne d'intérêt, en effet, que la recherche des moyens de venir en aide aux désertés de ce monde, aux indigents honnêtes, à ceux que l'âge ou les infirmités mettent dans l'impossibilité de gagner leur vie, et qui ont incontestablement droit, selon l'expression si juste de M. Maurice Faure, « à une hospitalité et à des soins qui constituent, dans un pays démocratique, une dette sacrée dont la justice, autant qu'une sage prévoyance, commande l'acquiescement. »

Malheureusement, M. Maurice Faure n'a pas su aborder le côté pratique de la question. Il oblige chaque département à installer un asile destiné à recevoir, nourrir et entretenir les invalides et les infirmes incapables de travailler et dénués de ressources; mais il oublie de dire comment l'Etat pourvoira aux lourdes dépenses de pareils établissements.

Car M. Maurice Faure — et c'est là le point faible de sa proposition — s'en remet aux départements, c'est-à-dire à l'Etat, du soin de fonder ces asiles indispensables,

tandis que nous pensons qu'une pareille œuvre est essentiellement du ressort des conseils généraux qui pourraient suivre les circonstances et les besoins; s'entendre pour construire et posséder en commun des Asiles du travail.

Quoi qu'il en soit, la proposition de M. Maurice Faure ne saurait passer inaperçue, et la Chambre a le devoir de l'étudier avec la plus grande attention afin de venir en aide dans la mesure du possible aux vieux ouvriers invalides et aux désertés de la fortune.

Cette solution s'impose à notre République démocratique.

La Haute Cour de justice

On communique la note suivante aux journaux de Paris:

« Les jours où la Haute Cour de justice tiendra audience, toutes les entrées dans l'hémicycle, et les divers couloirs du premier étage du Luxembourg seront suspendus sans aucune exception. »

« Il ne sera point fait de compte-rendu analytique de la Haute Cour. »

« Le compte-rendu sténographique sera inséré au Journal Officiel. »

« Un salle sera mise à la disposition de MM. les journalistes dans le rez-de-chaussée du palais, à proximité du bureau du télégraphe. »

La mort de M. Chevreul

M. Chevreul est mort dans la nuit de lundi à mardi, à une heure, dans la maison qu'il habitait au Muséum.

Michel-Eugène Chevreul, né à Angers le 31 août 1786, fils d'un médecin distingué, fit ses études à l'école centrale d'Angers, où il eut pour condisciple l'anatomiste Béchamp. Il avait 17 ans lorsqu'il vint à Paris et entra comme manipulateur dans la fabrique de produits chimiques de Vauquelin, qui le chargea de la direction de son laboratoire. Préparateur du cours de chimie au Muséum d'histoire naturelle (1810), il fut en 1813, nommé professeur au lycée Charlemagne, officier de l'Université et directeur des teintures et professeur de chimie spéciale à la manufacture de tapis des Gobelins (1824) où il put se livrer à son goût pour les recherches analytiques et appliquer ses vues ingénieuses sur ce qu'on peut appeler la philosophie pratique des phénomènes naturels.

En 1826, il obtint, dans la section de chimie de l'Académie des sciences, la place que la mort de Proust venait de laisser vacante, et, en 1830, il succéda à son ancien maître, Vauquelin, dans la chaire de chimie appliquée du Muséum d'histoire naturelle. Il a fait partie de la Société royale de Londres, présida la Société d'agriculture, etc., chargé de l'administration du Muséum, il protesta publiquement, pendant le siège de Paris, contre le bombardement, qui causa de véritables ravages dans les serres et les galeries du Jardin des Plantes; sous le ministère de M. de Cumont (1874), il offrit et retira, non sans peine, sa démission, provoquée par des choix arrêtés malgré lui et par le refus d'accorder des récompenses à des savants qu'il en jugeait dignes. Le 10 février 1879, il fut admis à la retraite comme directeur du Muséum, mais il conserva sa chaire de professeur.

On sait de quel éclat fut entourée la célébration de son centenaire, et quelle popularité s'était attachée à son nom.

Il y a quelques jours, M. Chevreul avait perdu son fils unique. La triste nouvelle lui fut cachée, mais, quand il la connut, ce fut pour lui un coup mortel.

Les ouvrages de M. Chevreul sont nombreux. Voici les titres de ses principaux:

SCIENCE
Recherches chimiques sur les corps gras (1814-1823).

De la loi du contraste simultané des couleurs: classification des couleurs, cercles chromatiques (1827-1828-1839).

Leçons de chimie appliquée à la teinture (1829).

Effets optiques: étoffes de soie (1842).

Vision des couleurs (1877-1882).

Des arts qui paient aux yeux au moyen des solides colorés d'une étendue sensible, etc. (1887).

Pirouettes, etc. etc.

PHILOSOPHIE
La baguette devinatoire (1870).

De la méthode à posteriori expérimentale (1870).

L'esprit humain dans la recherche de l'inconnu (1877).

Histoire de la matière depuis les philosophes grecs jusqu'à Lavoisier (1878). Etc., etc.

ARTS ET INDUSTRIES CRÉÉS OU PERFECTIENNES PAR SES TRAVAUX SCIENTIFIQUES ET SES DÉCOUVERTES
Bougies stéariques; savons; glycérine; matières colorantes; teinture de la soie; teinture du coton; teinture de la laine; impression sur étoffe; impression sur papier; couleurs; décoration de la porcelaine; décoration de la faïence; tapisserie artistique; (Gobelins); tapisserie industrielle; huiles; laine; produits chimiques en général; caoutchouc; etc., etc.

Les soldats du Tonkin
L'administration des colonies vient de

prendre des dispositions pour assurer par les voies les plus rapides le rapatriement des hommes qui sont arrivés au terme de leur service au Tonkin et qui n'ont pas pu être embarqués à bord des transports ou des navires affrétés qui font un service régulier entre la France et l'Indo-Chine.

M. Etienne a prescrit au gouverneur général d'user à cet effet des paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes, qui s'est engagée à prendre à un prix réduit 150 hommes sur chacun de ses navires revenant de l'Extrême Orient.

Un télégramme de Saigon annonce que le Yangtsé a pris un premier détachement de 150 hommes. Il restera encore, pour terminer la relève 500 hommes à rapatrier par les paquebots suivants.

Crime horrible

Un drame horrible s'est déroulé mercredi matin à Puy-Imbert, dans la banlieue de Limoges.

Une femme Porun, après avoir étranglé ses cinq enfants, trois garçons et deux filles, dont l'aîné a onze ans et le plus jeune dix mois, a essayé de s'asphyxier, après s'être fait une blessure à la gorge avec des ciseaux et s'être ouvert une veine du poignet avec un couteau.

Cette misérable a commencé par étrangler son plus jeune enfant pendant que les autres dormaient. Elle a invoqué la misère comme excuse.

Son mari sortait le matin même de prison où il venait de purger une condamnation pour vol.

La justice s'est transportée sur les lieux du crime.

DE BRIC & DE BROC

Il semblerait qu'en Belgique les belles-mères, que l'on se plait à considérer presque partout comme les démons du foyer, sont beaucoup plus haut cotées qu'ailleurs.

On sait que plusieurs voyageurs trouvent la mort dans le terrible accident de chemin de fer de Groenendaal. Un industriel bruxellois, qui y a perdu sa belle-mère, réclame à la Compagnie responsable une somme de 200,000 fr. à titre d'indemnité.

On ne dit pas encore l'accueil qui sera fait par les membres du tribunal à cette proposition.

Les journaux d'Italie nous apprennent la mort d'un compositeur distingué, Pietro Barilli, dont le père Geromino Barilli avait fait partie, en 1816 de la musique particulière de l'empereur, qu'il quitta bientôt pour tenir, au théâtre Ventador, l'emploi de primo-buffon.

C'est ce Geromino Barilli qui passant à Lyon pendant l'hiver de 1809 fut pris pour notre Saint-Père le pape par les gens de l'Hôtel de l'Europe, sans qu'il fut possible de les faire revenir de leur erreur.

Le pape Pie VII était alors à Savone, et beaucoup de cardinaux, exilés dans le midi de la France, traversaient la ville de Lyon; ces circonstances l'accent italien de Barilli, sa belle figure d'un caractère un peu monacal, et surtout la calotte rouge qu'il portait sous son chapeau pour se garantir du froid, suffirent pour faire croire à la méprise dont nous parlons.

Barilli, pendant son séjour à l'hôtel, fut traité avec des égards imaginaires et dont il était confus. Il avait beau dire: — Mais vous vous trompez; je ne suis qu'un pauvre comédien.

On lui répondait avec toutes sortes de généralisations: — Oui, oui, vous faites bien de dire cela. Exilé, proscri, il est naturel que vous ayez recours à ces innocentes ruses. Mais soyez assuré de notre discrétion, et laissez-nous vous traiter comme nous l'entendons.

Barilli, de guerre lasse, fut contraint de se résigner et de passer pour le pape; le plus piquant de l'affaire, c'est qu'il fut obligé de partir sans trouver quelqu'un qui voulait recevoir le montant de sa dépense à l'hôtel.

Aujourd'hui que l'on consomme en France, d'après une évaluation approximative, près de dix-sept cent cinquante de papier par jour, — beaucoup de personnes seront surprises d'apprendre qu'il fut un temps où le papier à écrire était d'une rareté extrême.

Grégoire de Tours se plaignait des calomnies répandues contre son frère par Félix, évêque de Nantes, lui écrivit pour lui répondre, et dans sa lettre se trouve ce passage, extrêmement curieux: « Si tu possédais l'évêché de Marseille, tu n'exigerais des vaisseaux qui débarquent dans son port ni huile ni autres marchandises: tu ne voudrais que du papier, afin de pouvoir, tout à ton aise, l'employer à diffamer les gens de bien; il est malheureux que la rareté du papier mette des bornes à tes calomnies. »

RÉUNIONS ÉLECTORALES

PREMIÈRE RÉUNION — FAUBOURG CLERMONT

Une réunion publique et contradictoire a eu lieu à 8 heures du soir, dans une salle des Ecoles de la rue Coutart.

300 Citoyens y assistaient. Le bureau nommé, le citoyen Dumas, président, donne la parole au citoyen Chabat qui parle en faveur de la liste radicale-socialiste contre celles des opportunistes et des réactionnaires.

Le citoyen Henry apparaît ensuite à la tribune. Il prononce un chaleureux discours, et dans une brillante péroration, flagelle ceux qui le méritent, les traites et les renégats.

Après deux discours très applaudis prononcés par les citoyens Fouillard et Delmorès, le citoyen président demande si des contradicteurs désirent prendre la parole. Personne n'osant se présenter, il déclare la séance levée. A la sortie une collecte a été faite au profit de la caisse électorale.

DEUXIÈME RÉUNION. — FAUBOURG MULSANT

Vendredi 12 avril

350 Electeurs assistaient à la réunion publique et contradictoire qui a eu lieu à huit heures du soir à l'Hôtel Marcel.

Après la nomination du bureau, le citoyen Guillemet, président, donne d'abord la parole au citoyen J. Delmorès. Notre ami dans un discours applaudi explique la situation

électorale. Il montre les nécessités de combattre les opportunistes et les réactionnaires et de faire triompher les radicaux-socialistes.

A l'époque où nous sommes il est absolument nécessaire que, de cette bataille électorale, nous sortions vainqueurs avec une majorité écrasante.

Le citoyen président donne ensuite la parole au citoyen Henry qui, dans un discours énergique, attaque corps à corps le parti opportuniste dans ses derniers retranchements. Sans cesse interrompu par les applaudissements répétés, l'orateur met en parallèle l'œuvre du Conseil municipal radical-socialiste actuel et celle de l'ancien Conseil municipal opportuniste. La comparaison ne peut même pas s'établir. Avec le premier nous avons aujourd'hui l'ordre, l'économie, le travail. Avec le second nous avions autrefois le népotisme, le gaspillage et la misère. Le citoyen Henry termine son brillant discours en disant avec chaleur qu'il faut cette fois non-seulement donner aux opportunistes un dernier soufflet, mais encore qu'ils touchent à terre des deux épaules!

Il est neuf heures et demie quand le citoyen Henry quitte la tribune. Aucun contradicteur ne voulant se faire donner la réponse qu'il serait en droit d'attendre, la séance est levée.

Il est fait aussi une collecte à la sortie de cette réunion.

ON DIT .....

On dit qu'André Lafont a promis à Lafont de le laisser se porter comme seul candidat républicain aux élections du Conseil général dans le canton de Saint-Rambert et que c'est là, l'une des principales raisons de la défection du Radical.

On dit que le journal de M. Lafont devant incessamment cesser sa publication — parce que le parti opportuniste n'a pas besoin de deux organes dans notre ville — M. Fonrobert entre comme secrétaire de rédaction à l'Union Républicaine.

Le journal d'André Lafont a du reste publié déjà un article de lui.

Si ces bruits ne sont pas vrais, ils sont du moins fort vraisemblables.

Déclaration de l'« Union Républicaine »

Sous ce titre dans son numéro exceptionnel de jeudi l'Union Républicaine dit:

« Les candidats socialistes ont « affiché et leurs partisans ont répété que nous avons fait alliance avec les réactionnaires. »

« L'Union Républicaine vient hautement déclarer la fausseté de cette calomnie. »

« Jamais il n'a été question d'un semblable compromis et nos lecteurs savent que l'Union Républicaine ne les aurait jamais entraînés dans une voie funeste et n'aurait pas davantage patronné une honteuse alliance. »

En écrivant de pareilles choses la Rédaction de l'Union Républicaine en a menti.

Nos renseignements, puisés à source sûre, nous permettent d'affirmer que des propositions ont été faites aux réactionnaires par les opportunistes — sans doute ces propositions n'ont été faites que par certaines personnalités, agissant en leur nom à elles, mais il n'est pas difficile de comprendre que si ces propositions n'avaient pas été bien vite rejetées elles auraient été certainement réitérées officiellement par le comité de l'alliance républicaine.

Messieurs les opportunistes qui jettent des cris de paon parce que les réactionnaires font un peu le jeu des radicaux-socialistes en maintenant leur liste au second tour de scrutin, auraient trouvé tout naturel que les réactionnaires votassent pour eux.

Les hommes capables de s'unir au renégat Lafont n'auraient pas reculé devant une alliance qu'ils qualifient de monstrueuse — simplement parce qu'ils n'ont pas pu la faire réussir.

Et si la Rédaction de l'Union Républicaine tient à ce que nous mentionnons les points sur les i et à ce que nous lui citons des noms elle n'a qu'à s'adresser au bureau du Journal.

CHRONIQUE LOCALE

Lycée de jeunes filles de Roanne. — M. le Recteur de l'Académie de Lyon vient d'informer Mme la Directrice du Lycée de jeunes filles de Roanne, que ce Lycée tient le premier rang, pour la composition française, parmi tous les établissements d'enseignement secondaire de jeunes filles de l'Académie de Lyon.

Ces établissements sont, avec le Lycée de Roanne, le Lycée de Lyon, le Lycée de Bourg, les Collèges de Louhans et de Mâcon.

Enseignement primaire. — Brevets de Capacité. La première série d'examen pour l'obtention du brevet de capacité de l'enseignement primaire s'ouvrira le 1er juillet pour les aspirants au brevet élémentaire et le 16 juillet pour les aspirants au même brevet.

Les Bourses dans les Lycées de filles. — La deuxième session des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges de jeunes filles, s'ouvrira dans tous les départements, le jeudi 6 juin prochain.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de chaque préfecture, du 19 au 25 mai.

Pour le brevet supérieur, les sessions s'ouvriront le 8 juillet pour les aspirantes et le juillet pour les aspirants.

Les cartes électorales. — La semaine dernière la distribution des cartes électorales a été absolument très mal faite. Nous ne savons pas si c'est là, de la part de la police, un oubli regrettable ou une manœuvre déloyale, mais il est certain qu'une pareille négligence ne doit pas se renouveler.

Tous nos amis ont le devoir de veiller à cela. En tous les cas que les électeurs n'ayant pas encore reçu de carte électorale — ce qui n'arrivera probablement pas cette semaine — n'oublient pas qu'ils peuvent voter quand même en se faisant accompagner par deux citoyens inscrits sur les listes électorales et munis de leur carte.

Les élections. — A Roanne les élections ont toujours été très animées, mais celles qui ont lieu aujourd'hui paraissent l'être bien davantage. Dimanche dernier les militants de tous les partis qui ont pris part à la lutte électorale, ont surveillé avec autant d'émulation que de persévérance les travaux des différentes sections.

Jusqu'à la dernière heure une foule compacte se pressait dans les couloirs de l'Hôtel-de-Ville pour connaître les résultats définitifs du scrutin. Plusieurs ovations ont pu justement paraître un peu désagréables à ceux qui en étaient l'objet, et si M. Fonrobert a mérité les interpellations qu'on a su lui prodiguer sous le péristyle de l'Hôtel-de-Ville, celui qui écrit ces lignes a le droit de s'étonner du petit attentat dont il a été victime en compagnie d'un de ses amis, dans un café du centre.

Mais tout cela n'est rien. Laissons les imbeciles à leurs sottises et les méchants à leurs rancunes, et espérons que par une majorité écrasante les électeurs donneront la victoire à la liste radicale-socialiste et raison à tous ceux qui la défendent.

Voici les résultats complets des élections du 7 avril:

Table with 2 columns: NOMS des CANDIDATS and VOTES. Lists candidates for various districts and their respective vote counts.

Liste Radicale-Socialiste

Table with 2 columns: NOMS and VOTES. Lists candidates for the Radical-Socialist list and their vote counts.

Liste Opportuniste

Table with 2 columns: NOMS and VOTES. Lists candidates for the Opportunist list and their vote counts.

Liste Réactionnaire

Table with 2 columns: NOMS and VOTES. Lists candidates for the Reactionary list and their vote counts.

Faits Divers. — Mardi soir, à 6 heures, Amicuz Chénard, lèveuse, a été gravement blessée. Elle travaillait à la plate de M. Payet, à Fontaine, et se trouvait derrière un mur contre lequel est venu l'acrocher un tonneau chargé de sable.

Le mur n'a pu résister au choc trop violent. Ce sont ses débris qui ont blessé la victime.

Mardi matin, à 9 heures, une petite scène peu théâtrale a eu lieu à la gare entre trois personnages du théâtre municipal. M. Frespech, artiste, prenait le train. MM. Mouillet, souffleur au théâtre, et Ambaldy, coiffeur, rue Saint-Elisabeth, l'attendaient à la gare pour lui demander une dernière fois le paiement d'une dette qu'il leur devait. Pendant la discussion, une rixe est survenue à la fin de laquelle Mouillet a eu le visage déchiré.

Procès verbal a été dressé.

Mercredi matin, à l'usine de la Livatte, le piston de la machine à sauter sans causer d'accident à personne. On a constaté seulement des dégâts matériels. Les métiers ont été aussitôt inévitablement arrêtés. Il est probable que les ouvriers n'ont perdu que très peu de temps.

Consultez votre Docteur, il vous dira qu'il n'est pas de digestion possible sans une mastication. Donc nécessité d'avoir de bonnes dents naturelles ou artificielles perfectionnées.

Donnez dentiste, rue Ste-Elisabeth, 76.

Nouvelles militaires. — Les absents dans l'armée. — M. de Freycinet appelle l'attention des commandants de corps d'armée sur les absences illégales réitérées commises par les militaires de toutes armes.

Il a constaté que le nombre de ces fautes est plus élevé dans les corps recevant en grand nombre des hommes domiciliés avant leur rentrée en service dans les localités voisines de leur garnison.

Pour prévenir ces fautes dans la mesure du possible, le ministre de la guerre arrête certaines dispositions, sans préjudice de l'action disciplinaire réglementaire.

A l'avenir, tout militaire qui se sera rendu coupable de plusieurs absences illégales consécutives pourra être changé de corps d'office.

Le commandant du corps d'armée appréciera s'il y a lieu de le faire passer dans un corps de troupe de la même région, ou s'il convient de l'affecter à un corps d'une autre région.

Le général commandant le corps sur le territoire duquel se trouvera stationné le délinquant prononcera directement la mutation, lorsque le militaire devra passer dans un corps de la même région.

Le ministre statuera lui-même sur les propositions tendant à faire passer un homme d'une région dans une autre.

Concours Musical. — M. Gerbay nous a fait parvenir la lettre qui suit:

Monsieur le Rédacteur, Seriez vous assez bon pour insérer l'avis suivant, dans le premier numéro de votre journal.

Dimanche dernier nous avons oublié d'indiquer que la somme totale recueillie par M. Janin, chez MM. les limonadiers et restaurateurs, s'élevait à 641 fr. 50, dont 600 fr. pour médailles offertes en leur nom, et 41 fr. 50 pour la souscription générale.

Limitation de la durée du travail. — Par décret du 3 avril, l'article 1er du décret du 17 mai 1851 est modifié ainsi qu'il suit:

Ne sont point compris dans la limite de durée du travail, fixée par la loi du 9 septembre 1848, les travaux industriels ci-après déterminés:

Travail des ouvriers employés à la conduite des fourneaux, étuves, sécheries ou chaudières à débouillir, lessiver ou aviver; Travail des chauffeurs attachés au service des machines à vapeur, des ouvriers employés à allumer les feux avant l'ouverture des ateliers, des gardiens de nuit;

Travaux de décatissage; Fabrication et dessiccation de la colle forte;

Chauffage dans les fabriques de savon; Mouture des grains;

Imprimeries typographiques et lithographiques; fonte, affinage, galvanisation de métaux; fabrication de projectiles de guerre et tous travaux exécutés sur l'ordre du gouvernement dans l'intérêt de la sûreté et de la défense nationales.

Logique Opportuniste Les opportunistes prétendent que l'on ne doit pas laisser administrer la ville de Roanne par 1,600 radicaux-socialistes! Il suppose maintenant que les opportunistes obtiennent contre notre liste 1,700 voix.

Ne pouvons-nous pas dire à notre tour qu'il serait injuste de laisser gaspiller nos finances municipales par 1,700 opportunistes!

Quels arguments, mes amis! Allons, messieurs les opportunistes, dites-nous donc plutôt ce que sont devenus vos 3,000 voix d'autant! Quant à nous qui progressons sans cesse, il nous suffit seulement d'avoir toujours cent voix de majorité pour vous éloigner constamment de l'Hôtel-de-Ville où n'entreraient désormais que des élus radicaux-socialistes!

La Palisse lui-même en aurait dit autant!

La réunion de Venise. — Deux mille citoyens assistaient à la réunion publique et contradictoire organisée samedi dernier, par le Comité électorale de concentration radicale-socialiste. Le bureau était ainsi composé: Président, le citoyen Fouillard; assesseurs les citoyens, Balouzet et Verchère, et le citoyen Aulas, secrétaire.

Assisté de la séance ouverte, le président donne la parole au citoyen Delmorès qui fait d'abord rapidement le procès des conservateurs et des opportunistes et engage ensuite tous les électeurs présents à voter pour la liste radicale-socialiste. C'est là le devoir qui s'impose aujourd'hui.

Après le citoyen Delmorès, le citoyen Butty vient à la tribune exposer clairement tous les travaux que le conseil municipal actuel a accomplis et les compare au gaspillage inutile qui a été l'œuvre principale du conseil municipal opportuniste précédent.

M. Henry prend ensuite la parole. C'est au milieu des applaudissements répétés qu'il attaque avec éloquence, le parti opportuniste qui veut réparer à l'hôtel de ville et qui pour cela se cache impunément derrière une liste incolore. Il parle des candidats opportunistes et montre à la fois leur valeur et leurs intentions politiques. Non il ne faut plus au Conseil municipal du parti d'André Lafont et de Raffin. Il faut une bonne fois le terrasser pour toujours et nommer des citoyens qui sauront faire leur devoir.

M. Henry a obtenu un véritable succès. Après quelques paroles prononcées par les citoyens Fouillard, Mottet, et Garnier qui parlent dans le même sens, la séance est levée.

Une collecte faite à la sortie pour couvrir les frais d'élections, a produit la somme de 31 francs.

Tribune des abus. — Nous avons reçu la lettre que voici au sujet d'un entrefilet publié jeudi par le journal de MM. Audiffred et Lafont:

Monsieur le Rédacteur du Réveil Roannais.

Nous vous prions de vouloir bien insérer ces quelques lignes en réponse à la lettre parue dans l'Union Républicaine du 11 avril 1889.

Les ouvriers qui n'ont pas recommencé leurs travaux lorsque la reprise du travail a été générale dans les ateliers de MM. Serol et Guillon, sont fort étonnés de ce renvoi, si ce n'est pas M. Dallery qu'ils le doivent. Connaissant ce petit moussieu et le sachant capable de cette petite besogne, nous n'en étions pas surpris outre mesure. Nous sommes surpris seulement de voir des ouvriers prendre sa défense, s'il est vrai toutefois que derrière cette lettre se trouvent quelques signataires complaisants.

Nous sommes des ouvriers libres, des socialistes indépendants et non pas des socialistes Autoritaires. L'auteur de cette lettre si ce n'est pas M. Dallery lui-même, n'est peut-être bien qu'un homme sans cœur prêt à courber l'échine pour recevoir les coups de bâton que pourrait lui administrer ledit sieur Dallery, si bon lui semblait.

D'autre part, l'Union Républicaine ne nous dit pas ce que l'enquête judiciaire sur l'incendie est devenue. Nous serions curieux d'en connaître les résultats. Dame police s'est contentée sans doute d'aller faire quelques visites chez de simples travailleurs. Ce n'est pas là qu'il fallait s'adresser. Nous aurions demandé, nous ouvriers victimes de cet incendie, une enquête plus sérieuse et plus haute.

Mais laissons quelques ouvriers inconséquents défendre leur maître insolent, et veuillez agréer, cher citoyen rédacteur, nos amitiés sincères.

Un groupe de victimes.

Concours Musical. — M. Gerbay nous a fait parvenir la lettre qui suit:

Monsieur le Rédacteur, Seriez vous assez bon pour insérer l'avis suivant, dans le premier numéro de votre journal.

Dimanche dernier nous avons oublié d'indiquer que la somme totale recueillie par M. Janin, chez MM. les limonadiers et restaurateurs, s'élevait à 641 fr. 50, dont 600 fr. pour médailles offertes en leur nom, et 41 fr. 50 pour la souscription générale.

P. GERBAY, Président du Concours.

Une bonne idée Nous recevons la note suivante:

Lors de l'organisation du Concours Musical, le Comité d'organisation a signé un procès-verbal ainsi conçu: en cas de déficit les manquant sera supporté à part égale par tous les membres du Comité et en cas d'excédent la somme sera répartie entre les quatre sociétés Musicales de Roanne. Nous avons vu dans le journal que le Comité venait de nommer une commission chargée de trouver un emploi à la somme de quatre mille francs qui forme le reliquat des recettes du Concours.

Ne ferait-on pas bien d'affecter une partie de cette somme à la création d'un kiosque portatif qui permettrait à chaque société musicale de se faire entendre sur toutes les principales places de notre ville, complètement privée de cette distraction?

Nous avons des sociétés musicales qui ne demandent qu'à se faire entendre. Nous pourrions avoir deux ou trois concerts par semaine. Pourquoi priver ces principales places, de cette distraction?

Les habitants ne peuvent pas toujours aller aux promenades. Pourquoi, aussi, les cafetiers n'en bénéficieraient-ils pas à leur tour? Ce sont eux qui ont le plus contribué à former ce reliquat. Nous pouvons annoncer que plusieurs sociétés Musicales à chacune desquelles il revient mille francs, ne refuseront pas d'abandonner une bonne part de cette somme pour la réalisation de ce projet, une pétition est ouverte pour demander à ce que la ville s'engage à fournir gratis le gaz et deux manœuvres cantonniers pour transporter ce kiosque portatif, d'une place à une autre, chaque fois qu'un concert serait donné sur une place différente.

Exposition Universelle. — Nous rappelons que le dernier délai accordé aux exposants pour l'envoi de leur photographie au ministère expire très prochainement.

A propos de l'Exposition nous apprenons avec plaisir que M. Dessendier vient de grossir le nombre des exposants roannais. Bien que sa demande n'ait été faite que la semaine dernière et qu'il n'y ait plus de place disponible, sur la proposition de M. Davanne le comité après un examen des inventions de M. Dessendier a décidé de leur importance, que l'impossible serait fait pour lui accorder un emplacement: 1er dans la classe XII photographie, et 2e dans la classe XV appareils scientifiques; cela promet pour ces inventions qui sont toutes roannaises.

Disons que M. Dessendier n'est arrivé que ces derniers jours à perfectionner ses appareils, ce qui explique sa demande tardive. Nous les avons vu fonctionner chez lui et c'est bien là certainement une vraie révolution dans l'industrie photographique, comme en météorologie.

Vacances de Pâques. — A l'occasion des fêtes de Pâques, les écoles maternelles et les écoles primaires élémentaires publiques du département de la Loire vaqueront du 21 au 28 avril inclusivement.

La durée du congé accordé aux élèves des écoles primaires supérieures et professionnelles est fixée du 18 au 28 avril inclusivement; la rentrée des élèves internes aura lieu le 28, au soir.

Au conseil de guerre. — Le conseil de guerre, siégeant à Clermont-Ferrand, a condamné à trois ans de travaux publics le nommé Garillet, musicien au 16e de ligne, accusé de désertion à l'étranger.

Garillet, en garnison à Lyon, avait fui à Genève.

Cas de Jurisprudence. — La conférence des avocats stagiaires du barreau de Paris vient de discuter la question suivante: « La lecture en public d'une œuvre littéraire quelconque sans l'assentiment de ses auteurs constitue-t-elle le délit de représentation illicite prévue par l'article 438 du Code pénal? »

La conférence qui était présidée par le bâtonnier, M. Durier, a adopté la négative.

Viticulture. — La production vinicole ou plutôt la vente des vins subit en ce moment une crise sérieuse par suite de l'abaissement des prix amené par les vins étrangers et les vins artificiels.

Le conseil supérieur de l'agriculture, à la suite d'une lettre désolée qui lui a été adressée par six mille viticulteurs de l'Hérault, s'est ému de cette situation. Il se propose d'encourager les tentatives qui ont été faites dans le Cher et dans le Puy-de-Dôme, et qui consistent dans la création par les syndicats agricoles de marchés spéciaux pour les vins avec garantie par les syndicats eux-mêmes de la pureté et de la qualité des vins vendus sur le marché.

Harmonie Roannaise. — Si le temps le permet l'Harmonie Roannaise, sous la direction de M. A. BACOT, donnera un concert dimanche prochain, 14 avril, à 3 heures 1/2 du soir, au kiosque des Promenades, en la ville.

PROGRAMME: 1° Le Cimbre, allégo, Signard. 2° Le Petit trompette, polka pour piston, Ganzl. 3° Marche de l'Amir, fantaisie, A. Luigini. 4° Redonna Princess. 5° Le Vaclusion, quadrille, Biéger.

Au Théâtre. — M. de Tholozé a fait circuler en ville la lettre que nous publions ci-dessous. Nos lecteurs verront que le projet indiqué par M. de Tholozé est excellent et que les amateurs roannais n'ont qu'à souscrire dès aujourd'hui à une œuvre qui peut, pour l'avenir, donner de bons résultats. Mais laissons M. le Directeur s'expliquer lui-même:

Mesdames et Messieurs. « J'ai l'honneur de vous soumettre une liste de souscription-abonnement pour 40 représentations de grands opéras, traductions et opéras-comiques, qui seront données en un mois.

« La troupe sera ainsi composée: Un 1er ténor; un 2e ténor; un baryton; une 1re et 2e basse; une 1re chanteuse légère; une 2e chanteuse; une 1re dugazon. 12 choristes; 3 ténors; 3 basses; 3 1res dessus; 3 2es dessus.

ORCHESTRE L'administration s'engage à faire venir les instrumentistes ci-après désignés: chef d'orchestre; un piaïste; accompagnateur; un

1er violon; un alto; un violoncelle; une contrebasse; une clarinette; un piston; un trombone. Pour compléter l'orchestre on aura recours à messieurs les musiciens de la ville.

RÉPERTOIRE Qui sera représenté pendant la saison: La Juive; Robert-le-Diable; Guillaume Tell; La Favorite; Faust; Le Trouvère; Lucie de Lammermoor; Mignon; Si J'étais Roi; Jérusalem; peut-être Les Huguenots. Il ne sera donné qu'une seule représentation de chaque ouvrage pendant les 40 représentations.

Dans le cours des 10 représentations, on entendra Mlle Léonie Tanéy, 1re chanteuse falcon. M. Guille, 1er ténor. M. Alvarez, 1er ténor; M. Berthomme, etc. Artistes du Grand-Théâtre de Lyon, dont M. Campogasso leur directeur, ma promet les concours.

PRIX DES PLACES pour la saison d'opéra: Loges, fauteuil, avant-scène, 5 francs 50; premières, stalles, boisnoirs, 4 fr. 50.

Avantages fait aux souscripteurs à l'abonnement aux 10 représentations: Loges, fauteuil, avant-scène, 45 fr., premières, stalles, boisnoirs, 37 fr. 50.

Avec le droit d'avoir le même numéro à toutes les représentations que l'administration donnera avec les concours des artistes qu'elle fera venir dans le courant de la saison, et cela sans augmentation.

L'abonné sera tenu de verser la moitié de sa souscription 24 heures avant la première représentation et l'autre moitié après la cinquième.

On peut souscrire: Au cercle du Commerce, au cercle de l'Union, au bureau de location du Théâtre.

Le Directeur. Théâtre. — Au moment de mettre sous presse nous apprenons que les artistes de notre théâtre donnent demain dimanche une représentation à leur bénéfice.

Le spectacle sera composé de: 1° Edgard et sa bonne. 2° Les Bousiers gneul. 3° Les Charbonniers.

Nul doute que le public Roannais désireux de donner à notre vaillante troupe un dernier témoignage de sympathie — bien mérité du reste — ne se rende en foule au théâtre.

Pour nous, nous engageons vivement nos lecteurs à assister à la dernière représentation de la saison et nous serions très heureux de constater dimanche prochain que la recette aura été fructueuse.

Théâtre du Faubourg Mulsant. — Samedi 13 et Dimanche 14, le Maître de Forges, de Georges Ohnet, et une allumette entre deux feux, vaudeville.

Bonne mesure. — L'ouverture prochaine de l'Exposition et l'immigration des marchands forains, qu'elle déterminera nécessairement, ont attiré l'attention du professeur Proust, qui a fait adopter par le conseil d'hygiène de la Seine les deux résolutions suivantes: 1° Il y a lieu de vacciner et de revacciner tous les nomades, marchands forains, baladins et saltimbanques qui vont arriver à Paris pour l'Exposition universelle; 2° Aucune installation ne pourra être autorisée, sous quelque prétexte que ce

Nous recevons avec prière de les insérer les trois lettres suivantes :

CHER MONSIEUR HENRY,

A la suite de l'article outrageant pour vous qui a paru dans le numéro du Radical Roannais portant la date d'aujourd'hui, sous forme de lettre adressée à M. Fonrobert et signée Lafont, vous nous avez donné mission de demander à l'auteur de cette lettre une réparation par les armes.

A cet effet, nous avons eu une entrevue avec M. Lafont vers les trois heures de l'après-midi : nous lui avons exposé vos intentions et l'avons prié de désigner deux de ses amis avec lesquels nous pourrions régler les conditions de la rencontre.

M. Lafont nous a demandé le temps de réfléchir, nous renvoyant à six heures pour nous donner sa réponse.

A l'heure indiquée, M. Lafont nous a adressé la lettre que nous vous communiquons.

Notre mission étant terminée, nous vous prions, cher monsieur Henry de croire à nos meilleurs sentiments.

Antony AUBOYER, GUILLEMET, Roanne, le 7 avril 1889.

A MM. AUBOYER, maire et GUILLEMET, adjoint de Roanne.

Messieurs,

Je vous remercie de la courtoisie avec laquelle vous m'avez fait part de la mission dont M. Henry vous avait chargés et consistant à me demander de désigner deux témoins pour qu'avec vous les conditions d'une rencontre fussent arrêtées.

Je regrette pour vous de ne pouvoir donner à M. Henry qu'une fin de non recevoir.

Je n'ai pas traduit M. Henry en police correctionnelle alors que j'aurais pu le faire. Il m'a ensuite insulté deux fois dans le Réveil; je lui ai répondu. Si la réponse a été verte, elle était justifiée par l'attaque. Je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit et j'ajoute que je ne suis pas d'humeur à servir d'amusement à la galerie en accordant au jeune étourdi Henry une réparation que je ne lui reconnais pas encore le droit de me demander.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé: LAFONT.

A Messieurs AUBOYER et GUILLEMET, MES CHERS COLLÈGUES,

Je vous remercie du concours dévoué que vous m'avez donné.

Je regrette profondément de vous avoir adressés à un monsieur qui désormais ne m'inspire que du dégoût.

Je pourrais à la rigueur recourir à la justice pour obtenir une réparation qui m'est lâchement refusée et à laquelle j'avais droit. Ces moyens ne sont ni dans mon tempérament ni dans mes goûts.

M. Lafont qui a le courage de l'insulte sans avoir celui de la réparation montre assez lui-même quel cas on doit faire des injures d'un personnage de son espèce.

Je laisse le public juge entre moi et le sieur Lafont.

Recevez mes chers collègues avec mes excuses, mes sincères remerciements.

Tout à vous,

Raoul HENRY.

Roanne, le 8 avril 1889.

### L'Union a parlé!

Et elle a dit: « le Radical n'a jamais été vendu et l'Union n'est pas un journal qui ait l'habitude d'acheter l'approbation de ses adversaires. »

N'en déplaise aux pédagogues de l'Union Républicaine, les gens du Réveil — comme ces Messieurs nous appellent — n'ont rien insinué qui ne fût très plausible.

Le journal qui a touché les fameux mille francs, dont son Directeur Politique a refusé d'indiquer la provenance — malgré la mise en demeure de l'Union Républicaine elle-même — était bien capable de consentir une deuxième fois un marché honteux.

Il n'y a qu'à établir un parallèle entre les articles écrits par M. Fonrobert au mois de mai 1888 et l'article publié dimanche par le Radical pour avoir la preuve matérielle et indiscutable de la triste défection de la bande Lafont.

En outre, nous affirmons que M. Gande l'administrateur actuel du Radical Roannais a fait offrir par une tierce personne l'appui de son journal au Comité de l'Alliance Républicaine — déclarant que le Radical ne voulait à aucun prix patronner et défendre la liste Radicale-Socialiste.

Voilà, croyons-nous, des faits qui en disent plus long et qui parlent plus haut que toutes les dénégations intéressées de l'Union Républicaine.

### QUEL HOMME!

L'Union Républicaine publie dans son numéro de jeudi sous la signature de son nouveau rédacteur M. Aimé Fonrobert un long article dans lequel elle déclare que le Memorial de la Loire journal réactionnaire de Saint-Etienne a publié un compte-rendu dihybrantique de la réunion de Samedi à Venise et que ce compte-rendu émane indiscutablement de M. Raoul Henry dont a reconnu le style.

Nous savons M. Fonrobert très malin; mais jamais nous n'aurions

crû à une semblable perspicacité de sa part. Reconnaitre le style d'un homme dans un article dont il n'a pas écrit une ligne, n'est-ce pas le comble de l'habileté chez un journaliste?

Entre nous soit dit, l'Union Républicaine a fait en M. Fonrobert une recrue d'une valeur inappréciable et dont elle avait grand besoin du reste, la pauvre!

### SEMAINE THEATRALE

Très-intéressante représentation jeudi au bénéfice de M<sup>me</sup> Bernold, jeune premier rôle qui méritait, nous le disons franchement, plus d'empressement de la part du public roannais.

Artiste d'une incontestable valeur, directrice aimable, M<sup>me</sup> Bernold méritait mieux que les adieux assez froids qu'on lui a faits jeudi.

Dans le rôle de Joseph du Gamin de Paris, notre sympathique jeune premier rôle a déployé — comme elle ne l'avait jamais fait encore ses qualités dramatiques.

Ce n'est pas chose facile que d'aborder et surtout avec un succès complet — un rôle tout de nuances et vraiment fort difficile: il faut pour cela non-seulement l'expérience de la scène et la science du talent, mais encore surtout un véritable métier latent.

M<sup>me</sup> Bernold possède tous ces dons-là et à un haut degré: aussi avons-nous pris jeudi le plus vif plaisir à l'entendre et à l'applaudir.

M<sup>me</sup> Bernold était vaillamment secondée par M<sup>lle</sup> Stéfani qui a joué en artiste un rôle quel que peu enroulé de jeune première sentimentale à l'excès.

Avec sa mémoire et son intelligence de la scène nous sommes persuadés que M<sup>lle</sup> Stéfani deviendra — si elle veut s'en donner un peu la peine — une excellente comédienne, comme elle est déjà une excellente première chanteuse.

M<sup>mes</sup> de Gomaine et Hosdez complétaient avec MM. Dubosc, Fernand, Rancilla et Lanher un ensemble irréprochable.

Le spectacle commencé par souvenirs toi de Clémentine, vaudeville en un acte fort bien enlevé par M<sup>lle</sup> Hosdez et MM. Lanher et Rancilla, s'est terminé par les Charbonniers.

La spirituelle opérette de Philippe Gille a été interprétée de charmante façon par M<sup>lle</sup> Stéfani et MM. Dubosc, Lanher et Fernand.

Impossible de rendre avec plus de finesse et d'entrain que ne l'a fait M<sup>lle</sup> Stéfani, le rôle de Thérèse Valbrézeque. Et quel pur accent auvergnat, fouchtra!

Nous sommes forcé de reconnaître qu'il faut un certain courage à une jolie divette pour accepter le rôle de Thérèse Valbrézeque qui met son interprète dans l'obligation de se noircir épouvantablement la figure et les mains. M<sup>lle</sup> Stéfani n'a pas reculé devant l'épreuve; elle s'est machurée jeudi aussi consciencieusement que possible à tel point qu'ont eût pu jurer qu'elle venait de sortir d'un sac de charbon.

Heureusement pour nous, spectateurs navrés de cette triste nécessité, qu'avant le baisser du rideau nous avons pu revoir notre sympathique première chanteuse irréprochablement débarbouillée, pimpante et gentille à croquer sous son gracieux costume d'Auvergnate endimanchée.

M. Dubosc a joué en comédien consommé le rôle de Carquoil.

Plein de rondeur et naturel au possible notre excellent premier comique méritait le succès qu'on lui a fait rien que pour sa façon de dire: « che chuis douyé. »

Lanher et Fernand qui s'étaient fait tous deux une fête inénarrable ont été purement et simplement étourdissants de verve et de gaieté!

Et maintenant c'est fini: la saison théâtrale 1888 1889 est terminée et nos sympathiques artistes vont nous quitter.

Certes, nous ne les laisserons pas partir sans leur faire notre petit adieu et sans leur souhaiter bonne chance et nombreux succès pour leurs campagnes futures.

Nous n'avons garde d'oublier les agréables soirées qu'ils nous ont fait passer et nous conserverons d'eux tous un souvenir meilleur peut-être que celui qu'ils emporteront de nous. Car il faut bien le dire: le public roannais n'a pas mis beaucoup d'empressement à venir entendre et applaudir dans notre coquet théâtre une petite troupe pleine pourtant de zèle et de bonne volonté et d'une valeur suffisante assurément pour une scène comme la nôtre.

Espérons que pour la saison prochaine le public instruit par les résultats de cette dernière campagne reprendra pour tout de bon le chemin du théâtre: espérons aussi que le Conseil municipal fera un nouveau sacrifice et augmentera un peu la subvention. Espérons enfin que M. Dubosc nous reviendra comme directeur au mois d'octobre avec une troupe dans laquelle — à côté d'éléments nouveaux — nous retrouverons d'anciennes connaissances, les artistes d'opérettes et de comédie qui ont su plaire plus particulièrement au public roannais.

Petits échos. — Le chroniqueur du Réveil regrette vivement que le défaut de place et les nécessités du tirage mettent le journal dans l'impossibilité

de publier la charmante poésie de notre spirituel confrère M. Ferlay — intitulée « Les Adieux de la troupe » et dite jeudi avec grand succès par M<sup>me</sup> Bernold.

Infortuné Scapin! En relisant mon article je m'aperçois que j'ai encore écrit — en parlant de l'une de nos artistes — qu'elle était gentille à croquer: je suis au regret vraiment de penser que l'emploi de ces trois mots va me valoir à nouveau quelques lignes de réclame dans les colonnes de l'Union Républicaine.

Conférez, je vous en prie, pour cette fois ménagez ma modestie: je n'y reviendrai pas.

Du reste je n'en aurai plus l'occasion.

SCAPIN.

### COMMUNICATIONS.

Avis. — Des membres de « l'Union commerciale. »

Une réunion aura lieu, le Dimanche, 14 courant, à 3 heures du soir, salle des Prud'hommes.

Prière instante aux Commerçants, Commerçants et Employés de commerce de Roanne et du Coteau d'y assister.

ORDRE DU JOUR:

1° Lecture des statuts et Règlement; 2° Composition définitive l'Administration; 3° Explications complémentaires sur le but de la Société; 4° Réception des adhérents.

Le Président, SERVAJEAN.

Chambre syndicale de la teinture roannaise.

Une réunion générale aura lieu le mercredi 17 courant, au siège social, rue des Moulins, maison Lebas.

ORDRE DU JOUR:

1° Lecture du procès-verbal; 2° nomination d'une commission; 3° questions diverses.

Le Secrétaire.

NOTA. — On recevra les nouveaux adhérents.

Avis.

La Chambre syndicale des plâtriers-peintres prévient MM. les patrons de la ville de Roanne et de la campagne que le bureau de placement des ouvriers plâtriers-peintres se trouve transféré chez M. Jourdiat, cafetier, successeur de M. Fournier, place de l'Hôtel-de-Ville, près le théâtre, et prie MM. les patrons lorsqu'ils auront besoin d'ouvriers de bien vouloir s'y adresser.

Le Secrétaire.

Samedi 13 avril à huit heures du soir.

SALLE DE VENISE

GRANDE RÉUNION

Publique et Contradictoire

NOTA. — On demande des contradicteurs. — Les candidats adversaires et leurs amis sont priés d'assister à cette réunion.

Les électeurs qui n'ont pas encore reçu leurs cartes pourront les retirer à l'Hôtel-de-Ville ou dans les sections de vote.

### CHRONIQUE RÉGIONALE

CHARLIEU.

Le dimanche 5 mai 1889, jour anniversaire de l'ouverture des États généraux à Versailles, le comité républicain de Charlieu, donnera une fête commémorative de cette date immortelle.

Une conférence sera faite, par M. Dequaire, professeur agrégé au Lycée de St-Etienne, et un grand banquet fraternel terminera la journée.

Le Comité adresse un pressant appel, à tous les bons citoyens de l'arrondissement de Roanne, et les invite amicalement à s'associer à cette manifestation patriotique.

ÉTAT-CIVIL DE CHARLIEU

Naissances. — 2

Du 1<sup>er</sup> avril. — Battaud Joseph, fils de Antoine, négociant, et de Dérôbert Marie.

Du 3. — Fouillet Francine-Marie, fille de Benoît-Marie-Joseph, serrurier et de Lespinasse Antoinette.

ST-HAON-LE-CHATEL

Suicide. — Samedi, le jour de la foire, le facteur Pras était parti comme de coutume faire son service habituel. Deux jours après il n'était pas encore rentré aux bureaux de poste. L'on était au courant dans l'insouciance sur son compte lorsque dans la journée de mardi on l'a trouvé pendu dans son domicile. Le facteur Pras aurait détourné des valeurs qui lui étaient confiées. Il est probable que n'osant pas avouer son crime, il a voulu se faire justice lui-même.

MONTAGNY

Dimanche dernière eu lieu à Montagny une petite réunion privée qui avait pour but de fonder un syndicat ouvrier de tisseurs à la main. Cent citoyens environ avaient répondu à l'appel de la commission d'organisation. Le citoyen Delmorès qui l'on avait fait appeler à exposé en quelques mots le but et l'utilité des syndicats. L'on a ensuite d'un commun accord élaboré les statuts de la chambre syndicale qui, à partir d'aujourd'hui existera à Montagny.

Une réunion publique aura lieu dans quinze jours.

THIZY

Aujourd'hui 14 avril 1889, aura lieu à Thizy un grand Congrès Régional de tisseurs du centre.

Les réunions du Congrès se tiendront salle des Halles.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à la semaine prochaine notre compte-rendu de police correctionnelle, un intéressant article scientifique de M. J. B., les demandes et offres d'emploi et une lettre devant passer en TRIBUNE LIBRE.

Etude de M<sup>e</sup> CORNELOUP, avoué à Roanne, rue des Bourassières, n<sup>o</sup> 21, et M<sup>e</sup> MATRAY, notaire à Roanne, rue du Collège.

VENTE DE BIENS DE MINEURES

En six lots de divers

IMMEUBLES

Situés dans la commune de Chandon

Consistant en :

Terres, Vignes et Bois

Dépendant des successions Déal-Marcus.

ADJUDICATION

Au Dimanche 5 Mai, à 3 heures du soir

En la Salle de la Mairie de Chandon

Cette vente a lieu à la requête de M. Jean-Marie BANCILLON, propriétaire, demeurant à Renaison, agissant en qualité de tuteur datif de : 1<sup>o</sup> Rose, 2<sup>o</sup> Marie DÉAL, nées du mariage de Jean-Louis DÉAL et Rosalie MARCUS, décedés à Roanne, et dont elles sont héritières sous bénéfice d'inventaire.

Lequel a fait élection de domicile en l'étude et constitution d'avoué en la personne de M<sup>e</sup> CORNELOUP, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Roanne, où il demeure.

Elle a été ordonnée par jugement rendu en chambre du conseil du tribunal civil de Roanne, le huit mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré et expédié en forme de grosse, lequel a homologué une délibération du conseil de famille des dites mineures, prise sous la présidence de M. le Juge de Paix du canton de Roanne, le premier mars, même mois.

Cette vente aura lieu tant en l'absence que présence de M. Philibert DÉAL, propriétaire, demeurant à Chandon, subrogé-tuteur des dites mineures DÉAL, régulièrement appelé à la vente, conformément à la loi.

Désignation des IMMEUBLES à vendre telle qu'elle est insérée au cahier des charges.

PREMIER LOT.

Une vigne dite « La Religieuse » située à Chandon, lieu du Plan, ayant la contenance de sept ares, quatre-vingts centiares environ, confinée au nord par vigne à Magnin, au midi par vigne à Bonnet, au sud par terre à M. Moncoeur et au nord par vigne à M. Jean Déal, sur la mise à prix de six cents francs, ci. . . . . 600 fr.

DEUXIÈME LOT.

Une parcelle de vigne dite « Baptiste », sise à Chandon, lieu du Plan, ayant la contenance de trente-quatre ares, douze centiares environ, confinée au nord par vigne à Magnin et à Martin, au midi et au nord par Madame Meunier, au sud par terres à Thévenet et Martin, sur la mise à prix de cinq cents francs, ci. . . . . 500 fr.

TROISIÈME LOT.

Une parcelle de terre dite « Fontaines », sise à Chandon, ayant la contenance d'environ neuf ares, soixante-dix centiares, confinée au nord par chemin de Chandon à St-Denis-de-Cabanne, au midi par terre à Madame Meunier, au sud par vigne à Baptiste Déal, et au nord par un chemin public, sur la mise à prix de cinquante francs, ci. . . . . 50 fr.

QUATRIÈME LOT.

Une parcelle de terre, complantée pour la plus grande partie en vigne, située à Chandon, lieu du Plan, appelée « La Grande », ayant la contenance de quarante et un ares, quinze centiares environ et confinée au nord par pâture à Delonnie, au midi par terre à Girerd et terre à Allègre, au sud par le chemin de Chandon à Saint-Denis-de-Cabanne et au nord par Madame Meunier, sur la mise à prix de cinquante francs, ci. . . . . 50 fr.

CINQUIÈME LOT.

Une parcelle de bois dite « Ad », sise à Chandon, ayant la contenance de quarantete-neuf ares, quatre-vingt-dix centiares, confinée au nord par bois à Acœur, au midi par un chemin public, au sud par un chemin de desserte, sur la mise à prix de deux cents francs, ci. . . . . 200 fr.

SIXIÈME LOT.

Une parcelle de terre sise à Chandon, lieu du bourg, près de l'Église, acquise de Thévenet, ayant la contenance de huit ares environ et confinée au midi par la route de Chandon à Charlieu, au nord par l'ancien chemin de Charlieu à Chandon, au nord par pré aux Religieuses, au sud par pré aux mêmes, sur la mise à prix de quatre cents francs, ci. . . . . 400 fr.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, a été dressé par M<sup>e</sup> Matray, notaire, à Roanne, et déposé en son étude après avoir été enregistré.

En conséquence, sur les mises à prix ci-dessus et sur les clauses et conditions insérées au cahier des charges, les immeubles sus-désignés seront vendus et adjugés, après les formalités légales, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, en la salle de la mairie de la commune de Chandon, le dimanche cinq mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, à trois heures du soir.

Pour les renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> CORNELOUP, avoué poursuivant ou à M<sup>e</sup> MATRAY, notaire, rédacteur du cahier des charges.

Pour extrait, Signé: CORNELOUP.

Enregistré à Roanne, le dix avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé, TACHON, receveur.

Etude de M<sup>e</sup> MATRAY, notaire, à Roanne, (Loire), successeur de M<sup>e</sup> DUSAUZEY.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS

Le MARDI 6 AVRIL, 1889, à neuf heures du matin, à Roanne, rue Bravard, n<sup>o</sup> 42, au devant du domicile de M. Barthélemy DÉCHAVANNE, qui était maître maçon et demeurait à Roanne où il est décédé.

Il sera par le ministère de M<sup>e</sup> MATRAY, notaire à Roanne, procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers et outils de maçon, dépendant tout de la succession du dit sieur Barthélemy DÉCHAVANNE, que de la communauté ayant existé entre lui et Madame Jeanne BARDIN, restée sa veuve demeurant à Guizier.

Ces objets comprenant : Table, chaises, lit, armoire, linge de ménage, poêle, horloge, équerre, scie, caisse à mortier, échafaudage, échelle, tuiles creuses, pierres à bâtir, camions, hangar, etc.

Cette vente aura lieu sous attribution de qualité, en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Roanne, en date du 21 mars 1889.

Il sera perçu 5 % en sus du prix de chaque adjudication.

MATRAY, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CORNELOUP, avoué à Roanne, rue des Bourassières 21.

Purge d'hypothèques légales

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Matray et son collègue, notaires à Roanne, le dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Roanne.

La ville de Roanne, représentée par M. Lafont, premier adjoint, en remplacement de M. le Maire empêché, a acquis :

De Madame Marie dite Mariette Préfol, veuve de François Blondel, aubergiste, demeurant à Roanne, rue Saint-Jean, moyennant le prix de sept cents francs, une parcelle de terrain sur laquelle il existe une construction, située à Roanne, rue Détournée, d'une contenance d'environ onze mètres carrés, vingt-cinq décimètres, portée au plan cadastral de la Ville de Roanne sous le numéro 1947, section D et destinée au redressement de la rue Détournée.

La Ville de Roanne voulant purger les hypothèques légales, dont cette parcelle de terrain peut-être gravée, a fait déposer au greffe du Tribunal civil de Roanne, de conformité à l'article 2194 du Code civil, à la date du premier mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, une copie collationnée du dit acte de vente;

Le certificat constatant ces dépôts ? et affiches, portant la même date, délivré par M. le greffier du dit Tribunal a été signifié par exploit de l'huissier Forest de Roanne, en date du treize mars, même mois, enregistré à :

1<sup>o</sup> M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Roanne;

2<sup>o</sup> Dame Marie dite Mariette Préfol, veuve de François Blondel, aubergiste, demeurant à Roanne, rue Saint-Jean, prise tant en son nom personnel que comme tutrice naturelle et légale de Claudius et Antonin-Francoise Blondel, ses deux enfants mineurs nés de son mariage avec François Blondel.

3<sup>o</sup> M. Jacques Nay, boulanger, demeurant à Roanne, faubourg Malsant pris en qualité de subrogé-tuteur des deux enfants mineurs Claudius et Antonin Francoise Blondel;

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente signification, leur a été faite conformément à l'article 2194 du Code civil pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseront, dans le délai de deux mois, et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains de la ville, de toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration en outre à M. le Procureur de la République, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour causes d'hypothèques légales n'étant pas connus de la ville, celle-ci ferait faire la présente insertion dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

En conséquence, tous les ayant-droits à hypothèques légales sont invités à les faire inscrire dans le délai de deux mois, à partir de la présente insertion, à peine de déchéance.

Les précédents propriétaires de cette parcelle sont, outre les vendeurs sus-nommés, le sieur Louis-Pierre-Charles de Laval, baron d'Arlempde de Roanne et le sieur Hilaire Degueure propriétaire et tailleur, de peirres demeurant à Roanne.

Pour extrait, CORNELOUP, avoué.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Liquidation Judiciaire

Les créanciers du sieur Bonnevoy Alphonse, ancien épiciier en gros, à Roanne, sont invités à se réunir, le 25 avril, à 10 heures du matin, pour la vérification de leurs créances. Ceux qui n'ont pas encore effectué la remise de leurs titres et bordereaux, sont invités à les déposer, dans le délai de quinze jours, au greffe, ou dans les mains du liquidateur définitif, M. H. Boulard, rue Nationale, 50.

Liquidation Judiciaire

Les créanciers du sieur Larose, marchand tailleur à Charlieu, sont invités à

se réunir, le 25 avril, à 11 heures du matin, pour la vérification de leurs créances. Ceux qui n'ont pas encore effectué la remise de leurs titres et bordereaux, sont invités à les déposer dans le délai de quinze jours, au greffe, ou dans les mains du liquidateur définitif, M. A. Coquard, rue Beaulieu, 12.

FAILLITE VADON

MM. les créanciers de la faillite du sieur Vadon, appréteur à Roanne, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 18 avril, à 10 heures du matin, à l'effet d'entendre les comptes du syndic, les propositions du failli, et de délibérer sur la formation du concordat.

FAILLITE DEGUERCE

MM. les créanciers de la faillite du sieur Deguerce, boulanger à Charlieu, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le jeudi 18 avril, à 11 heures du matin, à l'effet de prendre part à la répartition d'un 1<sup>er</sup> dividende de 40 %.

FAILLITE GENOT Daniel

Par jugement du 11 avril courant, l'ouverture de la faillite du sieur Daniel Genot, bitumier, faubourg Mulsant, à Roanne, qui avait été fixée provisoirement par le jugement déclaratif au 21 février dernier, a été reportée au 30 novembre 1889.

FAILLITE DELORME, femme ANTONIOLLI

Maison Vincent LAPRADE

VASTES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Maison Vincent LAPRADE

PRIX FIXE  
Invariable

# AU PROGRÈS

PRIX FIXE  
Marqué en chiffres connus

9, Rue de la Sous-Préfecture — ROANNE — en face de la Sous-Préfecture

## GRANDS ARRIVAGES ET MISE EN VENTE DE TOUTES LES NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS & D'ÉTÉ

Lainages, Nouveautés pour Robes et Costumes, Châles Soieries, Mérinos et Cachemires, Cotonnades de Roanne haute nouveauté, Impressions chemises, Oxford, Cretonnes croisées haute nouveauté, Mouchoirs, Couverture coton unies et brochées  
Rideaux fantaisie, Flanelle de santé garantie irrétrécissable, etc., etc.

DRAPERIES NOUVEAUTÉS, pour Vêtements d'Hommes. | TOILE DE VOIRON PUR CHANVRE, pour Draps et Chemises. | CONFECTIONS RAYON SPECIAL pour DAMES, JUPONS haute Nouveauté. | GRAND CHOIX DE JERSEYS unis et fantaisie, DERNIÈRES NOUVEAUTÉS.

Nos achats en NOUVEAUTÉS de TOUS GENRES pour la saison de PRINTEMPS & D'ÉTÉ ont cette année une importance exceptionnelle. Nous recommandons à notre nombreuse clientèle nos assortiments considérables en Jolis Lainages et Tissus fantaisie, pour Robes et Costumes remarquables par leur fraîcheur et bon goût. — Nous offrons en Confections pour Dames et Jerseys un joli choix de modèles dernière nouveauté. Nous engageons les acheteurs à nous visiter, ils seront satisfaits de nos PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Trousseaux et Layettes. — Deuil et Demi-Deuil. — Corbeilles de Mariages. — Grand choix de Draperies d'Elbeuf haute Nouveauté pour Vêtements d'Hommes.

### Grands Magasins d'Habilllements pour Hommes Jeunes Gens & Enfants

MAISON DU

# PONT-NEUF

Angle des Rues Nationale et de la Sous-Préfecture

On donne des Morceaux pareils aux Vêtements.

La Maison du Pont-Neuf de Roanne, garantit une différence d'au moins 30 % au-dessous des prix de toutes les maisons similaires.

Des Employés spéciaux sont à la disposition des clients pour tous renseignements.

ROANNE

Principe absolu de vendre entièrement de CONFIANCE et à BON MARCHÉ

Les MÈRES DE FAMILLE trouveront toujours un choix considérable de Costumes et pardessus pour Jeunes Gens et Petits Garçons MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS

Tout article qui ne serait pas à l'entière satisfaction du client est échangé ou remboursé sans difficulté.

## AVIS

Le Succès obtenu par la MAISON DU PONT-NEUF DE ROANNE, lui fait un devoir de se surpasser et elle n'a pas hésité de faire des achats très importants pour la SAISON DE PRINTEMPS-ÉTÉ 1889.

Vous trouverez dans ses Magasins, angle de la rue Nationale et de la rue de la Sous-Préfecture, les assortiments les plus variés en Draperies pour Habilllements sur mesure et en Vêtements faits d'avance pour Hommes, Jeunes Gens et Petits Garçons.

Ces Vêtements sont coupés à la dernière Mode et rivalisent avantageusement avec ceux des plus grands Tailleurs, ils défont toute concurrence par leur qualité supérieure, par leur Perfection et leurs Prix-Modérés.

### APERÇU DE QUELQUES PRIX:

VÊTEMENT COMPLET  
Cheviotte bleue ou noire  
VESTON, PANTALON et GILET 25 fr.

VÊTEMENT COMPLET  
Nouveautés variées  
VESTON, PANTALON et GILET 32 fr.

PANTALON  
Satin noir  
BELLE QUALITÉ. 12 fr.

JEUNES GENS  
PARDESSUS et COSTUMES  
ce qui se fait de mieux, depuis. 15 fr.

VÊTEMENT COMPLET  
Roubaix ou Cheviotte  
VESTON, PANTALON et GILET 55 fr.

COMPLET CÉRÉMONIE  
Drap noir fin  
JACQUETTE, PANTALON, GILET 38 fr.

PANTALON  
Nouveauté  
INDÉCHIRABLE. 7 fr. 50

PETITS GARÇONS  
COSTUMES en DRAP et en JERSEY  
ce qui se fait de plus coquet, depuis. 5 fr.

### RAYONS SPÉCIAL DE BELLES DRAPERIES POUR VÊTEMENTS SUR MESURE DEPUIS 45 FRANCS LE COSTUME COMPLET

Vêtements de travail en Velours et en Toiles. — Gilets de chasse. — Chemises. — Vestes Limonadiers, Cuisiniers etc.

VÊTEMENTS IMPERMÉABLES

DAMES & MESSIEURS

Costumes de PREMIÈRE COMMUNION depuis 10 fr.

PARRE-POUSSIÈRE

COSTUMES DE CHASSE

Affaires exceptionnelles !... Meilleur Marché que partout ailleurs. — Voir aux Étalages.

MAISON DU PONT-NEUF de ROANNE. — angle des Rues Nationale et de la Sous-Préfecture — MAISON DU PONT-NEUF de ROANNE

CHARBONS DE TOUTES PROVENANCES

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX  
Pour la Vente au comptant.

LOUIS AULAS  
16, Rue Rabelais (Faubourg Mulsant)  
ROANNE (Loire)

(Près la gare des Marchandises.) 17

#### AVIS

A l'occasion de l'ouverture de la nouvelle ligne de chemin de fer de Roanne à Chalon qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> Mars 1889, M. AULAS Louis, dépositaire des charbons des mines de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets, à l'avantage d'annoncer à MM. les consommateurs de Roanne, du Goteau et des environs, qu'ils bénéficieront à partir de ce jour d'un Rabais important sur les PRIX d'autrefois.

Imprimerie du « Réveil Roannais »  
70, Rue St-Élisabeth, 70  
(MAISON BONNEVAY)

Impressions en tous genres. — Travaux de luxe. — Circulaires. — Prospectus. — Têtes de lettres. — Règlements. — Catalogues. — Cartes de visite. — Cartes d'adresse. — Factures. — Mandats. — Statuts pour formation de Société. — Lettres de Décès livrées de suite. — Spécialité de travaux pour Chambres Syndicales. — Affiches pour Théâtres, Concerts, Fêtes Patronales et Electorales.

### PONT-ALIX

Géomètre-Expert  
5, Rue de la Paroisse, 5  
ROANNE

Arpentages, Plans, Dessins, Métrés, Travaux d'Architecture. Achat et Vente d'Immeubles à la Commission. Partages amiables.

PRIX-MODÉRÉS 13

#### MERCURIALE DE ROANNE

Froment...	1 <sup>re</sup> qual., le double décalitre	3 80
	2 <sup>e</sup> qual.,	3 70
	3 <sup>e</sup> qual.,	3 60
	4 <sup>e</sup> qual.,	2 40
Seigle...	1 <sup>re</sup> qual.,	3 30
	2 <sup>e</sup> qual.,	3 20
	3 <sup>e</sup> qual.,	2 40
Orge...	1 <sup>re</sup> qual.,	2 40
	2 <sup>e</sup> qual.,	2 30
	3 <sup>e</sup> qual.,	2 20
Avoine...	1 <sup>re</sup> qual.,	1 80
	2 <sup>e</sup> qual.,	1 70
	3 <sup>e</sup> qual.,	1 60
Foin, les 100 kilos,	de 7 à 7 50	
Son	de 2 à 2 50	
Paille	de 6 à 6 50	
Pommes	de 10 à 11	
Haricots, le double décalitre,	de 4 50 à 5	
Pom. de terre	de 1 10 à 1 20	
Volaille, le kilo	de 2 70 à 1 70	
Beurre, le 1/2 kilo,	1 23	
Œufs, la douzaine,	0 60	
	1 <sup>re</sup> Qualité	45
	2 <sup>e</sup> —	35
Pain	3 <sup>e</sup> —	33

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE CHARLIEU

Mouvement du 6 au 7 Avril 1889.  
Versements reçus de 29 Déposants dont 5 nouveaux. 15701  
Remboursements à 12 déposants dont 1 a été soldé. 10,319.84

### LA LINGERIE PARISIENNE

ROANNE. — 42, Rue Nationale, 42 — ROANNE 16

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUTE LA RÉGION  
GRAND CHOIX DE  
Layettes, Broderies, Dentelles, Mouchoirs, Cravates

#### SPÉCIALITÉ DE CHEMISES POUR HOMMES

Tissus de Coton, Rideaux blancs, écrus et fantaisies

Nous recommandons spécialement notre rayon de Jerseys et de Jupons dont les PRIX FERONT SENSATION!

ROANNE — 42, Rue Nationale, 42. — ROANNE

### QUINA NATURE ALBERTIN

Apéritif des Gourmets, est aujourd'hui passé dans la consommation publique : on le trouve dans tous les Etablissements de 1<sup>er</sup> ordre : cafés, comptoirs, cercles, épiceries, restaurants, etc., etc.

C'est un apéritif classé dans la 1<sup>re</sup> catégorie des produits hygiéniques approuvés par le Comité consultatif d'hygiène publique de France. (Arrêt, cour d'appel, Lyon, 8 mars 1888).

ALBERTIN, Entrepositaire à ROANNE

### HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Festins.

Déjeuners depuis 1 fr. 25. — Service à la carte

J. AUGÉ

77, Rue St-Élisabeth, ROANNE 6

SOLIDITÉ ÉLÉGANCE & BON MARCHÉ

C. BAILLY

Roanne. - 21, Rue Mably, 21. - Roanne

Chaussures en tous genres cousues à la main et vissées, pour Dames, Hommes et Enfants. — Spécialité de Chaussures extra forte pour la Chasse et le Travail.

NOTA. — La Maison Bailly, se charge de toutes espèces de réparations. 5

#### LEÇONS DE PIANO

Mme V<sup>o</sup> Lucien AUBOYER, désire donner des leçons de Piano.

S'adresser chez M. Antony AUBOYER, place de l'Hôtel-de-Ville. 9

Roanne. — Imprimerie du Réveil Roannais.

Le Gérant: DELORME.

### Villégiature. - A Louer

#### JOLIE CAMPAGNE

à POUILLY-SOUS-CHARLIEU

Maison confortable avec serre et calorifère, Meublée ou non Meublée.

JARDIN D'AGRÈMENT ET JARDIN POTAGER avec beaucoup d'arbres fruitiers.

S'adresser aux Bureaux du Journal 10

Seule Maison dans la Région

FABRIQUE DE PARAPLUIES & D'OMBRELLES

#### PARASSOLLERIE ROANNAISE

Cannes, Tapis et Coiffures POUR HOMMES ET ENFANTS

Allez tous acheter vos

PARAPLUIES & VOS OMBRELLES

à la

#### PARASSOLLERIE ROANNAISE

3, Rue Brison, 3

MAISON UNIQUE A ROANNE

plombages, nettoyage, etc. Dent

et Dentiers perfectionnés garantis.

DONNEUX, Dentiste

rue Ste-Élisabeth, 76. —

Roanne.

### Aurifications

Le Gérant: DELORME.

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Roanne, le

Avril 1889.

Le Maire,